



**Marché public de services**  
**Procédure négociée sans publication préalable**

Un accompagnement lié à l'identité visuelle du nouveau catalogue de formations  
ainsi qu'à son plan de communication

**Pouvoirs adjudicateurs : FeBi asbl et APEF asbl**

Les offres sont à transmettre par mail à [formation@apef-febi.org](mailto:formation@apef-febi.org)  
pour le 8 juillet 2020 – 12h au plus tard

FeBi asbl - APEF asbl  
Square Sainctelette, 13-15  
1000 Bruxelles  
[formation@apef-febi.org](mailto:formation@apef-febi.org)  
0475 75 11 87

## Public cible du catalogue de formations

Les formations sont destinées aux travailleurs-euses des institutions relevant des fonds de formation des asbl APEF et FeBi.

### Présentation des asbl

- Organisations regroupant des fonds de sécurité d'existence du secteur non marchand.
  - L'APEF couvre la partie francophone et germanophone du secteur non marchand
  - FE.BI couvre la partie fédérale et bicommunautaire.
- Les Fonds relèvent de Commissions paritaires  
Ils sont administrés paritairement par un comité de gestion, composé de membres des organisations patronales et syndicales

### Catalogues actuels établis chaque année

- Catalogue offre transversale FeBi
- Catalogue des maisons de repos et de soins
- Catalogue Formapef

### Profil des participants

Les travailleurs salariés, quelle que soit leur fonction, relevant des secteurs suivants :

#### SECTEURS APEF

- ❑ socioculturel et sportif (Fonds 4S - SCP 329.02 et 329.03) : 25.313 travailleurs – 3.597 employeurs
- ❑ éducation et hébergement (Fonds ISAJH - SCP 319.02) : 26.024 travailleurs – 846 employeurs
- ❑ Secteur des milieux d'accueil d'enfants (Fonds MAE - CP 332) : 8.031 travailleurs – 528 employeurs
- ❑ Secteur de l'aide sociale et soins de santé ambulatoire (Fonds ASSS - CP 332) : 4.007 travailleurs – 398 employeurs
- ❑ Secteur des Entreprises de Travail Adapté (Fonds ETA COCOF et Fonds ETA Wallon– SCP 327.02 et SCP 327.03) : 2.540 travailleurs encadrants – 8.530 travailleurs en situation de handicap – 64 employeurs
- ❑ CP 304 (Fonds des Arts du spectacle – CP 304) : 5000 travailleurs - 640 employeurs

#### SECTEURS FeBi (francophone – Bruxelles et région wallonne)

- ❑ Hôpitaux privés (CP330) : 53.569 travailleurs – 53 employeurs
- ❑ Maisons de repos (CP330) : 40.979 travailleurs – 497 employeurs
- ❑ Autres établissements et services de santé (CP330) : 16.316 travailleurs – 3.053 employeurs
- ❑ Etablissements d'éducation et d'hébergement bicommunautaires (CP319) : 2.143 travailleurs – 56 employeurs
- ❑ Auxiliaire du non-marchand (CP337) : 3.941 travailleurs – 192 employeurs

Les fonctions des participants sont très variées: dans un même groupe, il peut y avoir des éducateurs, animateurs, formateurs, assistants sociaux, psychologues, artistes, puéricultrices, soignants, aides-soignants, infirmiers, collaborateurs administratifs, accueillants, accompagnateurs, coordinateurs, du personnel logistique (aide-cuisinier, personnel d'entretien, jardinier ...)...

*Type d'institutions* (par secteur) à qui nous envoyons notre catalogue de formations

Les types d'institutions sont fortement variées (taille, objet social...). Elles se situent en Wallonie ou à Bruxelles.

<b>NON-MARCHAND FRANCOPHONE BELGE</b>	
<b>Fonds 4S : secteur socio-culturel et sportif – CP329.02 et 03</b>	<b>Fonds ASSS : secteur de l'action sociale et des soins de santé – CP332</b>
<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ l'éducation permanente et protection de l'environnement,</li> <li>▪ les radios-télévisions,</li> <li>▪ les fédérations sportives,</li> <li>▪ les clubs et établissements sportifs,</li> <li>▪ les bibliothèques, ludothèques, médiathèques,</li> <li>▪ l'insertion et formation professionnelle,</li> <li>▪ les initiatives d'économie sociale d'insertion,</li> <li>▪ les mouvements de jeunesse,</li> <li>▪ les centres jeunes,</li> <li>▪ les musées et services éducatifs,</li> <li>▪ le tourisme non-commercial,</li> <li>▪ la coopération au développement,</li> <li>▪ les centres d'expression et de créativité,</li> <li>▪ les organisations encadrant ou soutenant ceux et celles ci-dessus</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Centre de Santé et Service de Promotion de la Santé à l'Ecole</li> <li>▪ Centre Local de Promotion de la Santé et Service communautaire de promotion de la santé</li> <li>▪ Service de prévention et d'éducation à la santé</li> <li>▪ Service d'Aide aux Toxicomanes</li> <li>▪ Service d'Aide Sociale aux Justiciables</li> <li>▪ Centre de Planning Familial</li> <li>▪ Centre de Service Social et Centre d'Action Sociale Globale</li> <li>▪ Centre d'accueil téléphonique et service de télé-vigilance</li> <li>▪ Centre de Coordination de Soins et Services à Domicile</li> <li>▪ Service de Santé Mentale</li> <li>▪ Equipe SOS-Enfants</li> <li>▪ Organisme d'adoption et Service d'espace-rencontre</li> <li>▪ Service de médiation de dettes et de lutte contre le surendettement</li> <li>▪ Service d'entraide et de self-help en matière d'aide sociale et de santé</li> </ul>
<b>Fonds ISAJH : Institutions et Services d'Aide aux Jeunes et aux Handicapés – CP319.02</b>	<b>Fonds MAE : secteur des milieux d'accueil d'enfants CP 332</b>
<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Aide aux personnes en situation de handicap</li> <li>▪ Aide à la jeunesse</li> <li>▪ Aide aux adultes en difficulté (maisons d'accueil)</li> <li>▪ Aide au logement (agences immobilières sociales)</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Accueil extra-scolaire</li> <li>▪ Crèche</li> <li>▪ Maison communale d'accueil de l'enfance</li> <li>▪ Maison d'enfants</li> <li>▪ Haltes garderies</li> <li>▪ Pré-gardiennat</li> <li>▪ Service d'accueillant(e)s d'enfants à domicile</li> <li>▪ Service de garde d'enfants malades</li> </ul>
<b>Fonds Hôpitaux privés – CP330</b>	<b>Fonds des personnes âgées – CP330</b>
<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Hôpitaux privés -</li> <li>▪ Maisons de soins psychiatriques</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Maison de repos</li> <li>▪ Maison de repos et de soins</li> </ul>

<b>Autres établissements et services de santé - CP330</b>	<b>Etablissements d'éducation et d'hébergement bicommunautaires et fédéraux - CP319.00</b>
<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Initiatives d'Habitations Protégées</li> <li>▪ Maisons Médicales</li> <li>▪ Services du Sang de la Croix-Rouge</li> <li>▪ Etablissements et services de santé bicommunautaires</li> <li>▪ Services Externes de Prévention et Protection au Travail</li> <li>▪ Polycliniques rattachées à une mutualité</li> <li>▪ Autres établissements et services de santé</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Aide aux personnes en situation de handicap</li> <li>▪ Aide aux adultes en difficulté (maisons d'accueil)</li> <li>▪ Aide au logement (agences immobilières sociales)</li> <li>▪ Centres pour demandeurs d'asile de la Croix-Rouge</li> </ul>
<b>Fonds social auxiliaire du non-marchand – CP337</b>	<b>Fonds 304 Arts du spectacle - CP304</b>
<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Services d'aide sociale</li> <li>▪ Associations médicales et psychologiques</li> <li>▪ Associations culturelles et artistiques</li> <li>▪ ALE (personnel administratif)</li> <li>▪ Fonds sociaux et fonds de pension</li> <li>▪ Associations actives dans l'éducation et le développement</li> <li>▪ Associations pour le bien-être animalier</li> <li>▪ Associations environnementales</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Opérateurs culturels : théâtres, orchestres, opéras, compagnies...</li> </ul>

### *Quelques données chiffrées*

	<b>FeBi</b> <b>(transversal FR + personnes âgées FR)</b>	<b>APEF</b>	<b>TOTAL</b>
<b>N formations programmées (2019)</b>	127 + 107 = 215	321	536
<b>N formations programmées (2018)</b>	129 + 67 = 196	367	563
<b>N inscriptions reçues (2018)</b>	1806 + 757 = 2563	5193	7.756

# 1. Présentation et spécification de la demande

## a) Contexte de la demande

A partir de 2021, le catalogue de formation Formapef de l'asbl APEF, celui de l'asbl FeBi et celui du Fonds des **personnes âgées** fusionnent afin de proposer un **catalogue commun à l'ensemble du secteur non marchand francophone**.

## b) Documentation

Les catalogues actuels sont consultables sur les sites de chaque asbl

- **Catalogue offre transversale FeBi :**  
[https://images.fe-bi.org/20191023115127549\\_fe-bi-vormingsaanbod2020-fr-v5-web.pdf](https://images.fe-bi.org/20191023115127549_fe-bi-vormingsaanbod2020-fr-v5-web.pdf)
- **Catalogue des maisons de repos et de soins :**  
[https://images.fe-bi.org/202021081047445\\_viv-008-19-catalogue-d-actions-oz-fr-ok.pdf](https://images.fe-bi.org/202021081047445_viv-008-19-catalogue-d-actions-oz-fr-ok.pdf)
- **Catalogue Formapef :**  
<https://www.apefasbl.org/formapef/catalogue-formapef-2020>

## c) Notre demande

Notre demande porte sur deux aspects généraux :

- Un **accompagnement lié à l'identité visuelle du catalogue** : un nouveau nom, un nouveau logo et le style graphique
- Un **accompagnement lié à la communication du projet** : catalogue papier, newsletter, signature mail...

## d) Méthodologie

Il s'agira d'accompagner un groupe de travail composé de partenaires sociaux et de responsables du catalogue, soit +- 15 personnes pour faire émerger un nom pour le catalogue, s'accorder sur l'identité visuelle et la communication du nouveau catalogue.

La mission aura lieu entre le 1<sup>er</sup> septembre et le 30 octobre 2020.

Deux réunions sont à fixer durant cette période :

- 1) Faire émerger et prioriser les attentes du groupe de travail ; proposer différentes modalités de réponse aux attentes
- 2) Présenter les propositions (et réactions déjà reçues) quant à l'identité visuelle du catalogue et à la communication du projet et obtenir un accord à leur sujet

Durant toute la période d'accompagnement, une plate-forme collaborative sera mise en place afin de permettre aux participants de faire part de leurs avis et au prestataire de présenter ses propositions et contre-propositions.

La mission s'achèvera avec l'envoi des productions finalisées suivant les accords de la seconde réunion de travail : identité visuelle (nom, logo, charte graphique) ; plan de communication (modèle de brochure papier, newsletter et signature mail)

=> nous vous demandons donc d'animer une rencontre avec les partenaires sociaux en amont et ensuite nourri de cette réflexion de présenter vos propositions lors d'une seconde rencontre. Et enfin les documents adaptés aux décisions prises pendant cette seconde rencontre sont envoyés par mail.

## 2. Offres

### 1. Données à mentionner dans l'offre

- Présentation de l'organisme (missions, activités...).
- Présentation de la (des) personne(s) chargée(s) de mener à bien le projet, tant pour le volet « accompagnement lié à l'identité visuelle du catalogue » que pour le volet « accompagnement lié à la communication du projet ». Une offre « conjointe » de deux organismes peut être envisagée.
- Présentation d'expériences et de références de travail sur une thématique similaire.
- Présentation globale du travail à réaliser et de la méthodologie employée pour répondre à la demande.
- Présentation de la collaboration envisagée avec le groupe de travail (étapes, fonctionnement...).
- Devis détaillé pour la mise en œuvre de la demande. Il reprendra un détail des coûts étape par étape (coût horaire ou par ½ journée)
- Calendrier et planning de mise en œuvre.

### 3. Calendrier

Date	Etape
22 juin 2020	Ouverture du marché
8 juillet 2020 – 12h	Échéance du dépôt des offres
14 juillet 2020	Attribution du marché
Entre le 1er septembre et le 15 octobre 2020	Deux réunions sont à fixer entre le 1er septembre et le 15 octobre 2020
30 octobre 2020	Fin de la mission avec remise du travail

### 4. Critères de sélection

Seules les offres des soumissionnaires qui satisfont aux critères de sélection seront prises en considération pour participer à la comparaison des offres selon les critères d'attribution repris au point 7 du présent cahier des charges.

#### **1<sup>e</sup> critère de sélection :**

Le fournisseur n'a pas fait et ne fait pas actuellement l'objet d'un jugement pour :

- Participation à une organisation criminelle telle que définie à l'article 324bis du Code pénal ;
- Corruption, telle que définie à l'article 246 du Code pénal ;
- Fraude au sens de l'article 1<sup>e</sup> de la convention relative à la protection des intérêts financiers des communautés européennes, approuvée par la loi du 17 février 2002 ;
- Blanchiment de capitaux tel que défini à l'article 3 de la loi du 11 janvier 1993 relative à la prévention de l'utilisation du système financier aux fins du blanchiment de capitaux et du financement du terrorisme.

#### **2<sup>e</sup> critère de sélection :**

Le soumissionnaire ne peut pas se trouver dans l'un des cas suivants :

- Etat de faillite ou de liquidation, avoir cessé ses activités ou avoir obtenu un concordat judiciaire, ou se trouver dans toute situation analogue résultant d'une procédure de même nature existant dans les législations et réglementations nationales ;
- Avoir déposé une déclaration de faillite, avoir entamé une procédure de liquidation ou de concordat judiciaire ou avoir en cours une procédure de même nature existant dans les législations et réglementations nationales.

#### **3<sup>e</sup> critère de sélection :**

Les prestataires liés au soumissionnaire doivent pouvoir justifier d'une expérience probante de min. 5 ans en gestion de projet en communication visuelle et d'accompagnement de clients. »

Le soumissionnaire joindra une attestation sur l'honneur signée afin de prouver qu'il répond aux critères de sélection 1, 2 repris à ce point 6 du cahier des charges.

## 5. Critères d'attribution

- a) Expérience (/20)
- b) Méthodologie et mise en œuvre (/40)
- c) Prix (/40)

## 6. Eléments administratifs

FeBi-APEF se réservent le droit de contacter tout opérateur pour obtenir des précisions ou des informations complémentaires et le droit d'attribuer partiellement le marché au prestataire choisi, selon le budget disponible notamment.

Dans l'hypothèse où un nombre suffisant d'offres valables, au regard des critères de sélection précisés dans ce cahier des charges, n'a pas été reçu, le pouvoir adjudicateur se réserve le droit de lancer un nouveau marché, pour le(s) lot(s) concerné(s).

A l'attribution du marché, une convention reprenant les engagements des différentes parties sera signée.

La mission aura lieu entre le 1<sup>er</sup> septembre et le 30 octobre 2020.

Le paiement se fera en 3 phases, sur remise d'une déclaration de créance de la part de l'opérateur sélectionné :

- 40% suite à la signature d'une convention de services entre le FeBi-APEF et l'opérateur sélectionné ;
- 30% suite à la remise des premières propositions ;
- 30% à la fin de la mission.

En cas de non-respect des obligations d'exécution, FeBi et APEF asbl se réservent le droit de mettre fin unilatéralement au contrat avec l'opérateur.

## 7. Contact

Pour toute question, vous pouvez vous adresser à Laurence Coulon (0475 75 11 87 – [formation@apef-febi.org](mailto:formation@apef-febi.org))